

Charte du conseiller de quartier du 11^e

La présente charte précise les fonctions du groupe d'animation des conseils de quartier et marque les engagements auxquels souscrit chacun de ses membres appelé "conseiller de quartier".

1 Fonctions du groupe d'animation.

Un **groupe d'animation** est institué au sein de chaque conseil de quartier, conformément au règlement intérieur des conseils de quartier voté en conseil d'arrondissement du 13 octobre 2008.

Il veille à ce que les conseils de quartier du 11^e constituent des lieux d'expression, de concertation et de débat qui permettent à un nombre croissant d'habitants et à ceux qui exercent une activité professionnelle dans l'arrondissement, d'avoir un rôle véritablement actif dans l'élaboration et la conduite des actions municipales, de peser sur l'évolution de leur cadre de vie.

L'objectif est de développer le lien social et de penser et construire la Ville ensemble avec le souci du bien commun et de l'intérêt général.

Il s'assure que dans les conseils l'écoute, le dialogue, la transparence, le respect de la diversité des points de vue ainsi qu'une dynamique de communication ascendante comme descendante sont privilégiés.

Le groupe d'animation :

- prépare les réunions du conseil de quartier en particulier leur ordre du jour et les voeux susceptibles d'être mis en débat.
- anime les réunions du conseil en utilisant au mieux les compétences d'animateur qui existent en son sein
- organise et coordonne le travail des commissions que le conseil souhaite mettre en place
- participe à la bonne circulation des informations entre ses membres, mais aussi avec les élus et les participants au conseil.
- est l'interlocuteur de la Mairie, en particulier de l' élu référent et de la Cellule des conseils de quartier, et celui des autres instances de démocratie participative de l'arrondissement.
- affecte, dans le respect de règles majoritaires au sein d'au moins 50% de ses membres, le budget de fonctionnement mis à disposition des conseils de quartier par la mairie.

2 Engagements du conseiller de quartier.

Ayant pris connaissance de ce qui précède (nom, prénom)

..... (adresse)

..... (mail)

m'engage ,

- à participer à titre individuel et bénévole au groupe d'animation.
- à donner du temps (par exemple 2X 2 ou 3 h /mois) au groupe d'animation mais aussi aux activités que celui ci et le conseil de quartier développent (ex commissions, fêtes ou forums), à participer aux plénières.
- à travailler en équipe et notamment à partager l'information.
- à faire prévaloir l'intérêt général, dans le respect de chacun.

Mon engagement est prévu pour deux ans. Tout manquement répété donnera lieu à ma sortie du groupe d'animation.

Lu et approuvé le

Signature